

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance d'ajournement du 22 mars 2010

VILLE DE LA MALBAIE

À la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 8 mars 2010, du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieux et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce vingt-deuxième jour du mois de mars deux mil dix, à laquelle séance sont présents :

M. Gilles Savard, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
Mme Francine Pilote, Conseillère
Mme France Bouchard, Conseillère
M. Philippe Harvey, Conseiller

Est absent :

M. Blaise Lessard, Conseiller

Séance à laquelle assistait aussi : Madame Johanne Tremblay, Directrice Générale adjointe et Trésorière et Madame Caroline Dion, Greffière.

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit :

La présidente demande un moment de silence.

**6.2 – DÉCISION FINALE DU CONSEIL SUR LA RÉOLUTION DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME
RÉSOLUTION 104-03-10**

ATTENDU QUE le 8 février dernier le Comité Consultatif d'Urbanisme déposait au Conseil municipal pour son adoption, les recommandations faites pour une demande de permis portant le numéro 02-10-10;

ATTENDU QUE ce conseil estime que le PIIA s'applique mal dans le cas particulier de cette demande;

ATTENDU QUE cette demande a par ailleurs fait l'objet d'une acceptation par ce conseil d'un permis de déplacement et dans ce contexte, il serait difficile de refuser le lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité :

QU'après étude de la demande de permis numéro 02-10-10, le Conseil donne l'autorisation à Monsieur Lindsay Boulianne et Madame Sylvie Sanfaçon, de procéder à la subdivision de leur propriété au 125, rue Saint-Raphaël.

7.9 – NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE SUR LE COMITÉ DU

CHOIX DE L'ŒUVRE D'ART POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET L'HÔTEL DE VILLE
RÉSOLUTION 105-03-10

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Madame la Mairesse Lise Lapointe soit nommée pour représenter la Ville de La Malbaie en tant que propriétaire de la bibliothèque publique et Madame Gina Pinet représentante des usagers de la bibliothèque publique, sur le Comité de sélection de l'œuvre d'art dans le cadre de la construction de la bibliothèque et de l'hôtel de Ville.

7.10 – RÉSOLUTION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE SÉCURITÉ

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

8.3 – SYSTÈME DE COMMUNICATION – LOGICIEL ET PROGRAMMATION
RÉSEAU EAU POTABLE
RÉSOLUTION 106-03-10

ATTENDU QUE le service des Travaux publics est à finaliser le système de communication du réseau d'aqueduc et à régler certains problèmes de communications sur le réseau;

ATTENDU QUE la firme Orizon Mobile est à l'origine de l'installation initiale du réseau incluant le matériel, les logiciels et la programmation nécessaires au fonctionnement du système de communication du réseau d'aqueduc;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les citées et villes* permet à l'alinéa 6 d'accorder directement au fournisseur initial, sans respecter les exigences d'attribution des contrats prévues par la loi, un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les éléments existants et/ou vise à protéger des droits exclusifs et/ou vise à permettre la recherche ou le développement et/ou vise la production d'un prototype ou d'un concept original;

ATTENDU QUE l'objet du contrat est l'achat de matériel compatible avec celui déjà en place, la programmation des systèmes des postes et de la centrale et la mise à jour et réparation de systèmes déjà en place dans différents postes sur le territoire;

ATTENDU QUE seuls les produits MOTOROLA sont compatibles avec les systèmes informatiques en place et que le distributeur autorisé est la firme Orizon Mobile, le fournisseur initial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité :

QUE le contrat de finalisation du système et mise à jour soit octroyé à Orizon Mobile selon les soumissions déposées pour un montant total de 37 473.57 \$ plus les taxes applicables et que les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

8.6 – MANDAT DOSSIERS GÉNÉRAUX DE LA VILLE
RÉSOLUTION 107-03-10

PROPOSÉ par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE tous les mandats juridiques d'ordre généraux de la Ville seront confiés à Gravel, Bernier Vaillancourt, avocats.

**8.7 – ADDENDA À LA CONVENTION DE GESTION DES PROJETS
DE MONSIEUR PAUL-ANDRÉ CARRIER**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**11.2 – FACTURE No 16057 – AU MONTANT DE 2 548.24 \$
RÉSOLUTION 108-03-10**

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil la facture de numéro 16057, au montant de 2 548.24 \$ représentant les frais d'honoraires à payer par la Ville de La Malbaie à Gravel, Bernier, Vaillancourt, avocats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la facture de Gravel, Bernier, Vaillancourt, avocats, numéro 16057 au montant de 2 548.24 \$ et autorise la Directrice Générale Adjointe et/ou son remplaçant à procéder au paiement de ladite facture.

15 – PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue à 20 heures 08. Aucune question.

**16 – LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 109-03-10**

PROPOSÉ par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 heures 09.

Lise Lapointe, Mairesse

Caroline Dion, Greffière